

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE
DE

CHEMINOT †

MOSELLE
57420



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 14 JUIN 2022 à 20 heures**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEMINOT (Moselle)**

Présents : ALEXANDRE Philippe, BARTHEL Gérald, HENOT François, GRANDJEAN Aurélie, MAILLARD Jean-Noël, TONDON Jean-Pierre, VINCENT Maria, LORRAIN Christine, SCHMISSER Mickaël, ROBIN Richard, JOLY Anne-Lise et MATHIEU Isabelle

Excusés : BELIN David (pouvoir donné à Christine LORRAIN), KALIS Lionel (pouvoir donné à François HENOT)

Date de convocation : 07/06/2022

Isabelle MATHIEU est nommée secrétaire de séance.

Délibération n°9 – Achat matériel informatique (tablettes numériques école) :

Après l'exposé du Maire concernant l'achat de tablettes numériques pour équiper l'école de Cheminot, et après présentation de deux devis,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis avec l'entreprise Hello RSE, sise à Bordeaux, pour un montant de 4 999.20 €. Cette dépense est prévue au budget primitif 2022 (imputation 2183 – Matériel Informatique)

11 voix pour

3 abstentions dont 2 pour des raisons de non-maîtrise de tous les aspects liés à l'informatique

Délibération n°10 – Renouvellement contrat assurance SMACL :

Une présentation du résumé des cotisations d'assurance sur les 3 dernières années est faite par Maria.

Augmentation du patrimoine de la commune, à périmètre constant sur les achats, le tarif a tout de même baissé.

Il est également rappelé que tous les élus ainsi que les agents sont assurés dans le cadre de ce contrat.

Après l'exposé du Maire et par nécessité de reconduire le contrat d'assurance dont l'échéance est fixée au 30 juin 2022,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le nouveau contrat d'assurance avec la SMACL. Le contrat prend effet le 1^{er} juillet 2022 et est souscrit jusqu'au 31 décembre 2026.

A l'unanimité

Délibération n°11 – Convention d'exploitation de la fourrière municipale / Convention Bouba :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention avec la « fourrière Bouba » concernant l'exploitation de la fourrière municipale en application des dispositions de l'arrêté préfectoral.

La « fourrière Bouba » s'engage à recevoir dans sa fourrière de Ranguevaux les animaux (chiens et chats) qui auront été récupérés sur le territoire de la commune de Cheminot en état d'errance ou divagation.

Le présent contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, il pourra ensuite être reconduit par tacite reconduction trois fois par période de 12 mois.

Le montant de cette redevance est fixé à 0.74€ par an et par habitant.

A l'unanimité

Le contrat avec l'entreprise actuelle SACPA a été dénoncée et prendra fin le 31/12/2022.

Rapports des commissions :

Les rapporteurs des différentes commissions ont présenté l'activité des commissions suivantes :

- Scolaire
- Environnement
- Travaux
- Communication
- Vie associative Il a été décidé par l'ensemble des membres du Conseil Municipal d'organiser un apéritif le vendredi 24 juin à l'Espace Caminétois. (départ en retraite de Daniel Carer ainsi que du docteur Seichepine, remises des prix concernant les maisons fleuries et illuminées, concours du nom de l'Espace Caminétois et félicitations pour titres sportifs à une administrée de Cheminot)

La séance est levée à 21h42

CM du 14/06/2022

NOMS	Prénoms	Fonctions	Signatures
ALEXANDRE	Philippe	Conseiller	
BARTHEL	Gérald	3 ^{ème} adjoint	
BELIN	David	Conseiller	Excusé
GRANDJEAN	Aurélie	Conseillère	
HENOT	François	Maire	
JOLY	Anne-Lise	Conseillère	
KALIS	Lionel	4 ^{ème} adjoint	Excusé
LORRAIN	Christine	Conseillère	
MAILLARD	Jean-Noël	Conseiller	
MATHIEU	Isabelle	Conseillère	
ROBIN	Richard	Conseiller	
SCHMISSER	Mikaël	Conseiller	
TONDON	Jean-Pierre	1 ^{er} adjoint	
VINCENT	Maria	2 ^{ème} adjoint	